

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2021\_**

**0148**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021,**  
*L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, à 19h00,*

*Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.*

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI (arrivée 19h11), M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN, Mme RENIER, M. KONTE.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. MAYOULOU NIAMBA, qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC.  
Mme VISKOVIC, qui a donné pouvoir à Mme JEGATHEESWARAN.  
Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme SABOUNDJIAN.  
M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à Mme JULIAN.  
Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG.  
Mme SAFI, qui a donné pouvoir à M. DOTE (jusqu'à 19h11, point n°1).

*Le point n°3 : Convention de mandat pour l'installation et l'exploitation d'un système de vidéo-protection, a été retiré de l'ordre du jour.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TRIEU**

**1) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA FÉDÉRATION DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de la Fédération des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie de bénéficier d'une subvention de 500 euros pour l'achat d'un drapeau tricolore,

CONSIDERANT que la Ville de Noisiel souhaite témoigner son soutien à la Fédération des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie,

CONSIDERANT que le nouveau drapeau tricolore sera utilisé lors des *commémorations organisées par la Ville* de Noisiel,

CONSIDERANT la proposition de prise en charge de la Ville de la dépense engagée par la Fédération, d'un montant de 500 euros, couvrant le prix de l'acquisition d'un nouveau drapeau tricolore,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, d'un montant de 500 euros.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire empêché et par suppléance,  
le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

  
Sithal Tieng



Publié au RAA le 30 SEP. 2021